



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par la Fédération internationale du vieillissement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La Fédération internationale du vieillissement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, plaide résolument en faveur de la mise en œuvre de politiques et de programmes qui défendent les droits de toutes les personnes âgées d'être protégées et respectées et de ne pas faire l'objet de discrimination, ainsi que les choix de ces personnes. Malheureusement, l'inégalité des chances continue de toucher de nombreuses personnes âgées. Cela s'explique au moins en partie par la discrimination fondée sur l'âge, qui touche toutes les couches de la société et entraîne l'exclusion sociale des personnes âgées.

Dans son rapport de 2018, l'expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme met en lumière les nombreuses façons dont l'exclusion sociale touche les personnes âgées et influe sur leur accès à des droits fondamentaux tels que la protection sociale et la sécurité du revenu. Dans le Rapport sur les objectifs de développement durable 2018, il est indiqué que, bien que 68 % des personnes âgées perçoivent une pension, le montant généralement versé n'est pas suffisant pour les protéger de la pauvreté. De la même manière, la cible 4.4 des objectifs de développement durable vise à développer les compétences nécessaires à l'insertion professionnelle, mais ne fait aucune référence à l'accès des personnes âgées à ces possibilités. De même, les cibles relatives à l'objectif n° 10 se concentrent sur les inégalités de revenus, mais passent sous silence d'autres formes de discrimination, notamment la discrimination fondée sur l'âge.

L'état de santé ne devrait pas constituer un obstacle à la sécurité du revenu, et le niveau de revenu ne devrait pas empêcher de vieillir en bonne santé. Le dernier rapport mondial de suivi sur la couverture sanitaire universelle, publié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2017, a montré que le taux de couverture concernant les services de santé essentiels variait considérablement d'un pays à l'autre et au sein même des pays. Étant donné que le vieillissement est souvent associé à un risque accru de comorbidités chroniques et donc à un recours plus important aux soins de santé, les personnes âgées sont plus susceptibles de se heurter à des obstacles financiers les empêchant de rester en bonne santé, et plus exposées notamment à un risque de « catastrophe financière » due à l'ampleur du montant des dépenses à la charge des patients. Cela est particulièrement vrai si la couverture sanitaire universelle est indisponible ou inadaptée aux besoins des personnes âgées.

Inégalités entre les personnes âgées

Comme décrit dans le Rapport mondial sur le vieillissement et la santé de l'OMS, publié en 2015, les personnes âgées constituent un groupe hétérogène : chacune d'entre elles vit des expériences uniques influencées par son environnement physique et social, lequel influe lui-même sur les décisions et le comportement de cette personne tout au long de sa vie, ainsi que sur les perspectives qui s'offrent à elle. Ces expériences contribuent à créer une série d'avantages ou de désavantages, notamment en matière de santé. Certains groupes de personnes âgées se heurtent à des formes multiples de discrimination, ce qui crée encore plus d'inégalités dans l'accès à des programmes, mesures et services. Les facteurs entrant en ligne de compte comprennent le niveau de revenu, la situation, le parcours professionnel, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la religion, les capacités fonctionnelles, l'état de santé, la situation géographique, entre autres facteurs, selon le contexte culturel et politique.

Recommandations

Dans son rapport sur la prévention des inégalités au cours du vieillissement, publié en 2017, l'Organisation de coopération et de développement économiques a formulé des recommandations en ce sens qui préconisent l'adoption d'une démarche axée sur le parcours de vie et visant à : 1) prévenir les inégalités avant qu'elles ne s'accumulent au cours de la vie ; 2) atténuer les inégalités profondément ancrées ; 3) faire face aux inégalités durant la vieillesse. Nous engageons la Commission du développement social à prier les États Membres de :

- Présenter des données relatives à la protection sociale ventilées par âge afin de mieux orienter la mise en œuvre de mesures de protection sociale à chaque stade de la vie et, ce faisant, d'aider à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle ;
- Étendre les régimes de retraite à celles et ceux qui travaillent à leur compte ou qui sont employés de façon informelle ;
- Protéger les personnes contre la discrimination fondée sur l'âge dans la sphère professionnelle en adoptant et en appliquant des lois de lutte contre la discrimination et en organisant des campagnes de sensibilisation visant à combattre la discrimination fondée sur l'âge dans tous les domaines de la vie, notamment dans le monde du travail ;
- Mettre en place ou appuyer des programmes de formation professionnelle, de réseautage, d'aide à la recherche d'emploi et d'apprentissage tout au long de la vie, entre autres, ciblant les personnes qui ont des difficultés à accéder sur le long terme à un emploi rémunéré, et notamment les personnes âgées ;
- Élargir la couverture sanitaire universelle aux services qui permettent aux gens de rester en bonne santé à mesure qu'ils vieillissent, telles que les évaluations complètes, la planification des soins, les dispositifs d'assistance et la rééducation physique, et fournir un soutien financier permettant d'améliorer l'accessibilité des soins à domicile, des soins à long terme et des soins informels.

La Fédération internationale du vieillissement remercie la Commission de lui avoir donné la possibilité de plaider en faveur d'une meilleure inclusion sociale des personnes âgées moyennant l'amélioration des politiques de protection sociale, et se réjouit d'avoir la possibilité de collaborer avec elle à des projets dans ce domaine.